

Le lion de Reinach

Autor(en): **Bouton, Victor**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **3 (1889)**

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-789623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE LION DE REINACH

PAR

VICTOR BOUTON

Peintre héraldique à Paris.

Les peintres héraldiques et les graveurs d'armoiries portent souvent le trouble dans les familles, parce que leurs erreurs dans un blason peuvent faire naître des doutes sur la descendance, la parenté, l'héritage d'une famille.

Nous parlerons donc souvent des armoiries au point de vue historique, parce qu'il intéresse tout le monde, les artistes industriels aussi bien que les porteurs de blason, et c'est une étude intéressante à faire que de connaître les origines et les variations des grandes figures d'autrefois. Voici, par exemple, le blason de Reinach, un des plus curieux de l'histoire. Le baron de Reinach, un de nos plus anciens abonnés, ne la connaît pas aussi bien que nous.

« Les armes de Reinach, nous disait-il, étaient primitivement *d'or au lion de gueules contourné et capuchonné d'azur*. C'est ainsi que l'écusson de Hesso de Reinach figure au Musée de Versailles (1). Hesso de Reinach accompagna l'empereur Conrad III à la seconde croisade.

« Dans d'Hozier, 1698, on trouve, d'après l'écusson de Jean-Henri de Reinach, la description suivante : *d'or à un lion, la queue double (2), de gueules, la tête et le cou d'azur, lampassé de gueules; écartelé aussi d'or à deux bandes de gueules, et sur le tout d'argent à un sceptre d'or et une épée d'argent à garde et poignée d'or, passés en sautoir, à la pointe de laquelle épée est suspendu un poisson d'azur, et sur la garde est perché un oiseau au naturel, ce petit écusson couronné d'or.*

« Ce sont les armes portées par ma famille depuis 1635.

« L'empereur Ferdinand II, en récompense des services rendus par J.-H. de Reinach, général de l'Empire, lui concéda les armes décrites ci-dessus par lettres-patentes du 13 avril 1635, dans lesquelles il le qualifie de général en chef et gouverneur de Brisach; il lui donne en même temps pour lui et sa descendance masculine et féminine le titre de Baron, ainsi que les fiefs de la famille éteinte de Saint-Loup. *D'or à deux bandes de gueules* est de Saint-Loup, et le petit écusson brochant sur le tout est celui de l'Ordre de Chevalerie allemande du Faucon et de l'Épée, *Falken und Schwert* ».

Voici la figure qui se trouve au Musée de Versailles :

Je vais vous démontrer, d'après les documents, par quelles phases a passé le lion de Reinach, unique en son genre, c'est-à-dire un lion dont la figure appartient exclusivement aux barons de Reinach. Nous le

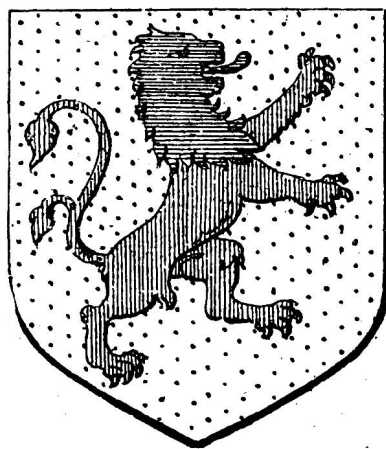


Fig. 302.

(1) Les armoiries des Galeries de Versailles ne font pas autorité. Nos architectes ne sont pas compétents.

(2) Je ne crois pas à la queue double : les vieux blasonneurs tortillaient la queue en bouquet, sans qu'elle fut *fourchue* pour cela.

trouvons dans un manuscrit du XIII^e siècle, dans Gelre, le grand héraut d'armes des bords du Rhin :

On voit que c'est un dessin original, retour des croisades, et j'admire surtout le timbre, c'est-à-dire la coiffure, qui allait si bien aux visages d'acier et aux armures de fer.

La figure du lion dans l'écu est seule peinte en azur; mais bientôt les Allemands du temps d'Albert Durer et des sculpteurs fantastiques du Rhin qui avaient l'habitude de nicher leurs armoiries dans tous les coins de leurs églises, donnèrent à l'écu de Reinach une disposition contournée; il est vu comme à l'envers, et on le retrouve ainsi gravé dans un vieux *Wappenbuch* du XVII^e siècle.

Pierre-Sainte, *Petra-Sancta*, le plus ancien

héraldiste qui ait donné des armoiries avec l'indication des traits par la gravure, a emprunté son dessin au *Wappenbuch*, en le modifiant légèrement.

Segoing, qui vient après Petra-Sancta, décrit ainsi cette armoirie. Reinach, sur le Rhin, porte d'or au lion contourné de gueules, ayant un masque de figure humaine d'azur.

D'Hozier, en 1698, eut à enregistrer les armoiries produites par divers membres de la famille Reinach; on lui présenta sans doute de vieilles

images usées que ses copistes modernisèrent, et comme pour concilier les diverses figures de ce blason, le peintre chargé de les reproduire sur les lettres patentes de 1635, figure le lion à la manière allemande, manière détestable et contre les règles, et c'est ainsi que les barons de Reinach ont porté depuis leur blason :

Mais combien je préfère le blason des Croisades et celui du *Wappenbuch*; et puisque M. le baron C. de Reinach a assuré qu'il reprendrait son lion primitif, si je lui en offrais le dessin si original et si beau, il peut le reprendre. Personne — en Europe — n'a osé, depuis huit siècles, s'en coiffer.

Extrait (avec la gracieuse autorisation de l'auteur) du *Héraut d'Armes*.

En Suisse, le lion de Reinach se retrouve dans plusieurs armoriaux, dont je donnerai un court aperçu :

1. *Wappenrolle*, de Zurich : T. XXI, Rinach (Aargau), 489 : d'or au lion de gueules capuchonné d'azur. On remarque encore d'autres lions à plusieurs émaux dans cet antique armorial : lion de sable et de sinople, lampassé et armé de gueules, lion de sable et d'argent, lion d'or, lampassé de gueules, la queue d'argent (Tannenvels), etc.

2. *Armorial zuricois*, v. Rynach (Reinach), Barons. Voir p. 143.



Fig. 303.



Fig. 304.

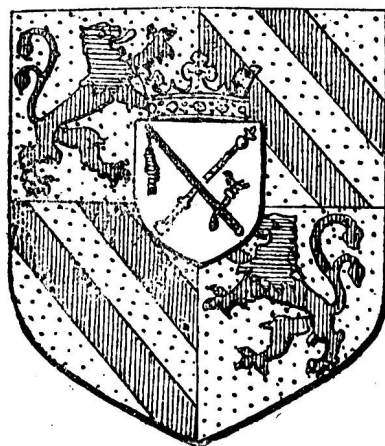


Fig. 305.

Les Reinach existent encore en Alsace. Dans cet armorial, le cimier est orné de plumes de paon.

3. *Armoiral de Sempach*, par Pusikan. Ici nous avons une distinction entre les Nieder-Reinach et Ober-Reinach. Une branche de cette famille fait partie de la noblesse française sous le nom de Comtes de Grandval; les Reinach étaient de célèbres guerriers suisses; leurs armoiries sont représentées dans Pusikan telles que la *Wappenrolle* et l'*Armoiral de Zurich* les donnent.

M. T.

Le « Schild » de l'Auberge de Thielle et les Armoiries de cette Commune.

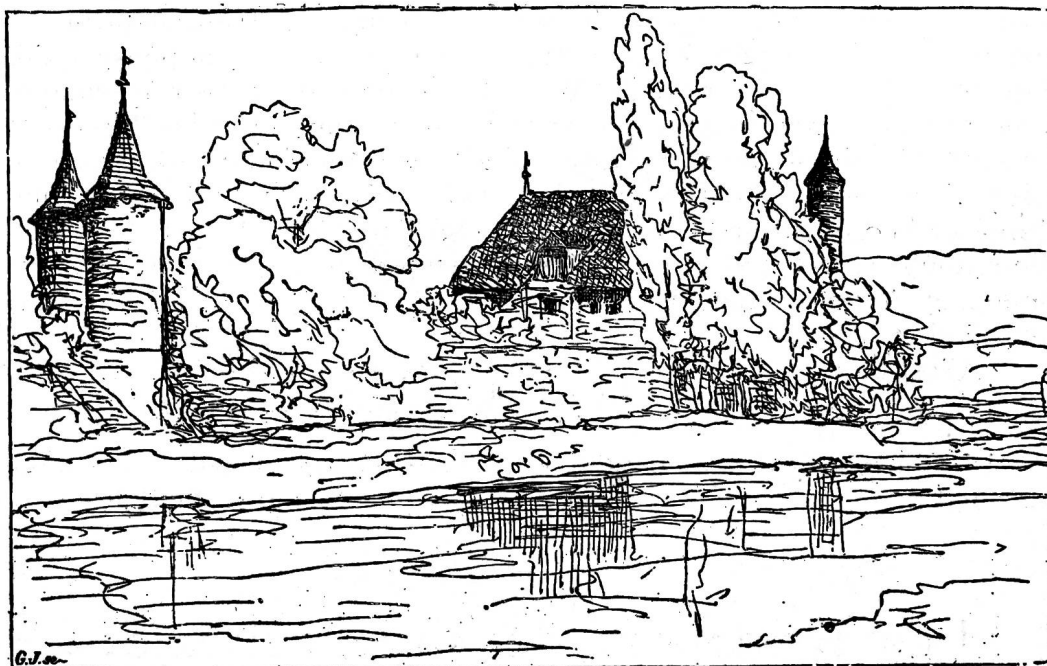


Fig. 306.

En recherchant quelles étaient les armoiries de la Commune de Thielle, j'obtins deux résultats complètement opposés, car tandis que le sceau officiel ou timbre humide portait le *Pont de Thielle en champ d'azur*, la tradition affirmait que les véritables armes de ce village étaient *d'azur à deux poissons d'argent posés en fasce*, soit le coupé inférieur des belles armoiries du Landeron. La création de l'écusson chargé d'un pont est de M. de Mandrot; toutefois, je tenais à découvrir si réellement les deux poissons étaient exacts ou bien s'ils étaient dus à un oubli de mémoire ou à une confusion de quelque vieux communier; une pièce datée de St-Blaise, du 14^e Novembre 1830, donc antérieure à la création de Mandrot, suffira à nous convaincre que les véritables armes de Thielle doivent bien être les Deux Poissons; je transcris cette pièce ici, elle pourra être consultée fructueusement par les autorités communales de Thielle pour le cas où elles se décideraient à rétablir définitivement leurs armoiries primitives.